



Since January 2020 Elsevier has created a COVID-19 resource centre with free information in English and Mandarin on the novel coronavirus COVID-19. The COVID-19 resource centre is hosted on Elsevier Connect, the company's public news and information website.

Elsevier hereby grants permission to make all its COVID-19-related research that is available on the COVID-19 resource centre - including this research content - immediately available in PubMed Central and other publicly funded repositories, such as the WHO COVID database with rights for unrestricted research re-use and analyses in any form or by any means with acknowledgement of the original source. These permissions are granted for free by Elsevier for as long as the COVID-19 resource centre remains active.



ELSEVIER

Disponible en ligne sur
ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France
EM|consulte
www.em-consulte.com



LETTRE À LA RÉDACTION

Activités physiques et sportives, prise en charge de la pandémie au COVID-19, Ségur de la santé et Ségur de la santé publique : pour un trinôme gagnant

Physical and sports activities, management of the COVID-19 pandemic, Ségur for health and Ségur for public health: For a winning trimomial

MOTS CLÉS

COVID-19 ;
 Ségur de la santé ;
 Activité physique

KEYWORDS

COVID-19;
 Ségur for health;
 Physical activity

1. Introduction

Fin novembre 2020, le ministre des Solidarités et de la Santé déclarait qu'il voulait éviter une « troisième vague » qui serait celle de la « santé mentale » [1]. Stress, anxiété, dépression ou impact psychologique sont des conséquences des confinements mis en place pour lutter contre la pandémie au COVID-19. En effet, les conditions d'isolement imposées ont comme conséquence une dégradation significative de la santé mentale des français. Pour lutter contre cela, un programme de prévention par les Activités physiques et sportives (APS) peut venir enrichir les actions du « Ségur de la santé », lancé le 25 mai 2020, pour trouver des solutions aux faiblesses du système, ainsi que ceux du « Ségur de la santé publique », dans la perspective de

participer au débat qui devrait débuter au printemps 2021 [2].

2. Données actuelles

Les APS sont reconnues pour améliorer le bien-être et prévenir la maladie mentale [3]. Les APS diminuent les impacts négatifs liés à l'âge, à l'obésité et à l'inactivité physique au cours de la pandémie au COVID-19 [4]. Le développement d'un programme de prévention par les APS serait un réel vecteur de bien être en luttant contre les effets délétères de la sédentarité ou de l'inactivité physique et de l'isolement social, effets accentués par la mise en place de confinements successifs pour enrayer la pandémie du COVID-19. Ce programme participerait à l'amélioration de la santé physique et mentale des français et permettrait en partie d'éviter une « troisième vague » qui serait celle de la « santé mentale » [1].

Un programme de prévention par les APS porté par le Ségur de la santé et le Ségur de la santé publique peut être rapidement mis en place en actualisant le « programme national de promotion de la santé par les activités physiques et sportives et prévention des conduites dopantes », car il est le seul à avoir été publié et il contient l'objectif « augmenter la pratique des APS chez les personnes ayant des pathologies chroniques ou des handicaps » [5]. Il peut s'appuyer sur un guide national de bonnes pratiques ainsi que sur des formations spécifiques. Les professionnels de santé formés à la dispensation de l'AP adaptée peuvent être mobilisés pour cela. Ce programme peut être rapidement mis en œuvre car, depuis ces 5 dernières années, l'organisation de l'activité physique pour la santé a considérablement évolué en France, aussi bien sur le plan de la prescription que sur la mise en œuvre de terrain, en préventions primaire et tertiaire. De nombreux réseaux sport-santé existent dans les territoires ainsi que de multiples réseaux de prise en charge impliqués dans la politique de prévention primaire d'affections de longue durée ou de prévention tertiaire de ces pathologies. Ce programme doit intégrer une politique de prévention interministérielle et participer à limiter les effets de la pandémie de COVID-19 tant pour les personnes infectées – nécessitant une reprise d'activité physique afin de prévenir le risque de fragilité et de

dépendance due au déconditionnement – que pour lutter contre la sédentarité induite par le confinement, mais aussi pour faire face à une prévalence inquiétante de maladies non transmissibles pour lesquelles l'activité physique joue un rôle important en préventions primaire et tertiaire. L'ensemble de ces éléments peut avoir comme objectifs et indicateurs ceux de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 (activité physique, déficiences et handicaps, santé des personnes âgées).

3. Conclusion

Ces propositions peuvent être faites au comité national de suivi du « Ségur de la santé » installé à la fin septembre 2020 et au « collège de personnalités pluridisciplinaires [qui] aurait pour mission de proposer les « grandes priorités » du Ségur de la santé publique dans la perspective d'un débat qui débuterait au printemps 2021 ». C'est « une opportunité historique pour réformer le système de santé et d'assurance maladie » : faisons-le !

Déclaration de liens d'intérêts

Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Références

- [1] L'Obs avec AFP. Olivier Véran veut « éviter une troisième vague », celle de la santé mentale. L'Obs; 2020.
- [2] Bréchat PH. « Ségur de la santé » : une opportunité historique pour réformer le système de santé et d'assurance maladie. Droit Santé 2020;98:1126–31.
- [3] Mandolesi L, Polverino A, Montuori S, Foti F, Ferraioli G, Sorrentino P, et al. Effects of physical exercise on cognitive functioning and well-being: biological and psychological benefits. *Front Psychol* 2018;9:509.
- [4] Dean E, Jones A, Peng-Ming Yu H, Gosselink R, Skinner M. Translating COVID-19 evidence to maximize physical therapists' impact and public health response. *Phys Ther* 2020;100(9):1458–64.
- [5] Bréchat PH, Aeberhard P. Programme national de promotion de la santé par les activités physiques et sportives et prévention des conduites dopantes 2002–2007: PN-APSD. In: Aeberhard P, Bréchat PH, editors. Activités physiques et sportives, santé publique, prévention des conduites dopantes. Rennes: Éditions de l'ENSP; 2003. p. 215–44.

P.-H. Bréchat^{a,b,*}

F. Krim^c

P.-M. Leprêtre^{c,d}

^a Inserm UMR S 1145, institut droit et santé, université de Paris, 45, rue des Saints-Pères, 75006 Paris, France

^b Sciences Po, Chaire Santé, Paris, France

^c Unité de soins de suite et de réadaptation cardiovasculaire, centre hospitalier de Corbie, Corbie, France

^d Unité de recherche adaptations physiologiques à l'exercice et réadaptation à l'effort, EA-3300, UFR-STAPS, université de Picardie Jules-Verne, Amiens, France

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : [\(P.-H. Bréchat\)](mailto:pierre-henri.brechat@htd.aphp.fr)

Reçu le 7 décembre 2020

Accepté le 15 janvier 2021

Disponible sur Internet le 22 janvier 2021